

Sensibilisation

Le jeu de cartes des clichés sur le nanisme

Sensibilisation sur le nanisme – Les clichés

Public : Elèves Cycles 3 et 4 **Durée :** 1h

Objectifs :

- Aborder la notion de handicap : informer et interroger les préjugés

Matériel :

- Organisation de la salle en cercle ou ½ cercle (enlever les obstacles symboliques comme les tables)
- 6 îlots pour 4 ou 5 élèves (selon les effectifs du groupe)
- Aménagement d'un espace pour l'exposition Grand Angle

1/ Découverte de l'exposition 5'

Se présenter + tour de présentation du groupe/classe
Possibilité de diffuser une ou plusieurs vidéos de l'APPT en introduction

Infographie PPT : <https://www.youtube.com/watch?v=yohrm0seCyM>

Témoignages ados : <https://www.youtube.com/watch?v=JM1llfmPNSs>

2/ Jeu « Clichés » 45'

Les élèves se positionnent au centre de la salle : à leur gauche une affiche « D'accord » ; à leur droite une affiche « pas d'accord »
Chacun leur tour, les élèves volontaires tirent au sort une carte « Cliché » (cf. jeu dossier)

A partir du cliché énoncé, les élèves se positionnent d'un côté (d'accord) ou de l'autre (pas d'accord) puis engagent des discussions sur leur positionnement (ils peuvent changer d'avis et donc de côté).

Idées de clichés :

- « Une personne atteinte de nanisme ne peut pas avoir un métier manuel ou physique »
- « Une personne atteinte de nanisme ne peut pas avoir d'enfant »
- « Nain ce n'est pas une insulte »
- « Etre atteint de nanisme c'est juste une question de taille »
- « Les personnes de petite taille font rigoler »
- « Tout est trop grand quand on est de petite taille »
- « Quand on est de petite taille, il vaut mieux avoir un.e amoureux.se qui est aussi de petite taille »

A la fin de chaque débat, l'animateur propose une réponse au cliché à partir de sa propre expérience, de son point de vue.

Variante :

Demander à l'enseignant de constituer des groupes de 3 ou 4 élèves. Chaque groupe tire une carte au hasard et débat sur le "cliché" pendant 15 minutes. Chaque groupe vient restituer à l'ensemble de la classe le "cliché" présenté et les débats qu'il a suscité.

Bon à savoir pour l'animateur

Définition légale du handicap (Loi de 2005)

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Il est néanmoins plus juste de parler du handicap en fonction de 5 grandes catégories :

- **Moteur** : atteinte de la motricité, difficultés pour se déplacer, prendre et manipuler...
- **Sensoriel** : visuel, auditif
- **Intellectuel** : difficultés à comprendre, limitation des fonctions mentales et cognitives
- **Psychique** : troubles mentaux (névrose, psychose), dysfonctionnement de la personnalité sans atteinte de l'intelligence
- **Maladies invalidantes** : respiratoires, digestives, infectieuses... (diabète, sida, cancer...). Elles peuvent être momentanées, permanentes, évolutives...

On peut aussi évoquer le caractère inné ou acquis du handicap (de naissance ou faisant suite à un accident, une maladie).

⚠ On peut revenir sur la définition de certains termes (définitions Larousse).

Le lexique utilisé pour qualifier l'état physique ou mental des personnes n'est pas neutre. Il repose sur des représentations normatives, donc contestables, de ce qu'est le corps humain.

- **Accessibilité** : droit, possibilité qu'à quelqu'un d'accéder à quelque chose
 - **Mobilité** : aptitude à bouger, à se déplacer
 - **Inclusion** : action d'intégrer une personne à un groupe, de mettre fin à leur exclusion
- On peut aussi évoquer le caractère inné ou acquis du handicap (de naissance ou faisant suite à un accident, une maladie).